

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 5 septembre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Morgan FAURE, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Marcel RUINAT

Absents excusés : 3

Gilles GUINARD
Michel BRUN
Émilie SALVI

Procurations : 2

Gilles GUINARD, procuration à Nicole FAURE
Émilie SALVI, procuration à Morgan FAURE

Votants : 9

Monique FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20190913-02 : Service commun Secrétariat Communauté de communes de l'Oisans : avenant n°2

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'avenant n°2 à la *convention réglant les effets de la création du service commun de secrétariat* entre la Communauté de communes de l'Oisans et les communes du Freney-d'Oisans, d'Ornon, d'Oulles et de Villard-Reymond.

La Commune de Saint-Christophe-en-Oisans souhaitant intégrer ce service commun, il convient de redéfinir la répartition des heures et personnels, telle que présentée ci-dessous :

COMMUNES ADHERENTES	HEURES THEORIQUES	NOMBRE D'AGENTS
Le Freney-d'Oisans	42	2
Ornon	23	1
Oulles	12	1
Saint-Christophe-en-Oisans	23	1
Villard-Reymond	7	1

Cet avenant a également vocation à préciser les modalités de refacturation des heures entre les communes bénéficiaires.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve l'avenant n°2 à la convention,

et **autorise** Madame le Maire à signer le présent avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE